

Lettre Circulaire N° D36-22 LC/MINSANTE/SG/DPML du 09 MARS 2020
Relative au contrôle des ventes et exportation des produits des produits pharmaceutiques en général et de prévention des infections contagieuses en particulier.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

A

Mesdames et Messieurs,

- Les responsables des formations sanitaires toute catégorie confondue ;
- Les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Les responsables des Centrales d'Achats Confessionnelles ;
- Les Administrateurs des Fonds Régionaux pour la Promotion de la Santé ;
- Les Pharmaciens Responsables des établissements de distribution en gros des produits pharmaceutiques ;
- Les Pharmaciens Titulaires d'Officines de Pharmacie.

Il m'a été donné de constater ces dernières semaines des ventes massives par les pharmacies d'officine et des exportations par les établissements de distribution de certains produits de prévention des infections à contamination aéroportée, toute chose constituant un trafic irrégulier desdits produits. Il s'agit notamment des :

- masques médicaux de protection ;
- gels hydroalcooliques.

Eu égard au contexte actuel de l'épidémie du coronavirus, il est important que le dispositif de riposte mis en place soit préservé. De ce fait, nous devons veiller à la disponibilité et à la gestion rationnelle des stocks desdits produits afin de pouvoir prévenir et répondre efficacement à toute éventuelle importation du COVID-19 dans notre pays.

Aussi ai-je l'honneur de vous faire connaître que tout comme l'importation, l'exportation des médicaments, dispositifs médicaux et autre produits de santé est à compter de la date de signature de la présente décision subordonnée à l'obtention préalable d'un « **Visa Technique d'exportation** » délivré par le Ministre de la Santé Publique.

Par ailleurs, je vous invite à ne pas céder à la panique et à mettre fin à toute activité d'exportation non autorisée et à la vente de grandes quantités de ces produits à des individus.

J'attache du prix au strict respect de ces dispositions:

AMPLIATIONS :

- SG/MINSANTE
- Tout IG/MINSANTE
- DG CENAME
- DG DOUANES (DGD)
- DPML/DOSTS/DLMPEP/
- Tout DRSP
- Cell Com
- ONPC/ONMC
- SNPC/SYNAPOC
- Archives/Chronos



Dr. Manaouda Malachie